
Dossier
de presse

AVRIL 2022

Conférence
du 21 avril 2022

Centre national de la musique



CONTACTS

Centre national de la musique

Anne-Sophie BACH
Directrice du
développement, de
la communication
et des partenariats

Noémie HUARD
Responsable
communication

E. noemie.huard@cnm.fr
T. 01 83 75 26 53

OPUS 64 - Valérie
SAMUEL
Aurélie MONGOUR
Attachée de presse
E. a.mongour@opus64.com
T. 01 40 26 77 94

Accompagner une
reprise durable du live et
observer les évolutions de
l'expérience spectateur

SOMMAIRE

- p. 3 **L'expérience des spectacles musicaux**
- p. 6 **La transition écologique**
- p. 9 **Le soutien financier du CNM**
- p. 12 **Nos missions**



L'EXPÉRIENCE DES SPECTACLES MUSICAUX

L'expérience-spectateur dans les concerts et les spectacles de variétés : le CNM publie une étude qualitative exploratoire pour que les professionnelles, les professionnels et leurs partenaires s'emparent des enjeux d'une reprise durable du spectacle vivant musical.



L'EXPÉRIENCE DES SPECTACLES MUSICAUX

L'auteur : Daniel BÔ

PDG-fondateur de l'institut d'études QualiQuanti et de Brand Content Institute.

Diplômé d'HEC et de Sciences Com, ex-publicitaire, il est connu pour ses écrits sur *Les médias, le brand content et les lieux de marque*.

Il vient de publier *Big Quali La puissance des études qualitatives à l'ère du Big Data*.

QualiQuanti

QualiQuanti est à la fois un institut d'études et un laboratoire de recherche.

QualiQuanti produit des contenus à haute valeur ajoutée et à forte dimension créative, qu'ils prennent la forme de rapports d'études, de conférences, de blogs, de vidéos ou d'ouvrages.

Dès la création du Centre national de la musique, le 1er janvier 2020, la question de « l'expérience-spectateur » lors des concerts musicaux a été identifiée comme un sujet majeur, avec pour objectif l'analyse, le renouvellement et l'enrichissement du lien entre le monde du spectacle live et le public, dans un environnement concurrentiel et un temps d'attention disponible toujours plus limité.

Une étude a été confiée au cabinet QualiQuanti, qui a travaillé dès 2020 dans un contexte exceptionnel marqué par l'arrêt des spectacles et les confinements successifs. Sa publication, en ce printemps 2022, alors que démarre le Printemps de Bourges, prend tout son sens à l'heure où la reprise du spectacle vivant doit désormais être consolidée, tant du point de vue de l'activité de création, de la transition écologique et numérique du spectacle vivant, que de l'expérience spectateur.

LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE – EN RÉSUMÉ

La relation au public à un moment crucial

Après deux années de confinements et de reprises en pointillé, la relation des publics au spectacle vivant musical et de variétés a été suspendue, voire rompue, et à coup sûr dégradée. Les peurs diverses, les difficultés économiques, en particulier du fait de la reprise de l'inflation, la raréfaction des artistes internationaux sur nos scènes, la modification des habitudes de consommation et d'achat de billes, notamment chez les plus jeunes, sont autant de menaces qui pèsent sur la reprise. Privés de spectacles, certains ont perdu l'habitude de prendre le chemin de la salle de concert.

La plupart des questions relatives au lien entre le public et le spectacle se posaient pourtant déjà avant l'irruption du Covid. L'étude met ainsi bien en valeur les nombreux « irritants » susceptibles de différer voire d'annuler les envies de spectacle et la décision de passer à l'acte en achetant un billet. Prendre en compte ces sujets est désormais une nécessité : même si les registres sont différents, le monde du sport et du loisir, la place des écrans et des plateformes de streaming vidéo en particulier sont autant de concurrences qui, à bien des égards, ont déjà développé des expériences et des relations enrichies avec leur public qui sont un défi pour le monde du live.

Le travail à conduire par les professionnelles, les professionnels et leurs partenaires sur l'offre de spectacle est en conséquence primordial. Toutes les salles, tous les lieux, tous les festivals ne sont pas égaux devant ces défis qui supposent souvent la mobilisation de moyens financiers considérables, en particulier si l'on évoque la gestion des données et l'utilisation des outils digitaux, mais aussi les investissements « en dur ». Cette démarche doit s'inscrire dans la durée, reposer d'abord sur une analyse de l'existant et des attentes du public, différent d'une région à une autre, d'un style de musique à l'autre, puis, dans une logique d'investissement et d'innovation.

TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT D'ÉTUDE QUALITATIVE :



L'expérience spectateur : une approche holistique

Loin de se résumer à la seule expérience du temps du concert et du spectacle, « l'expérience spectateur » est un tout que l'étude caractérise parfaitement et qu'il est nécessaire de prendre en compte dans son intégralité, de l'amont – l'information, l'achat du billet, en digital ou en physique, le déplacement, l'hébergement – jusqu'à l'aval – l'immédiat après-spectacle, le suivi de la relation à moyen et long termes... – sans oublier le déroulement du spectacle lui-même. L'étude souligne ainsi la nécessité de travailler sur l'information suffisante des spectateurs, sur l'accueil lui-même, sur la qualité du son – cela devrait être évident, s'agissant de musique, et pourtant... –, sur la prise en compte des enjeux environnementaux et aussi sur l'interactivité tant appréciée avec les artistes et avec les autres spectateurs.

Le CNM aux côtés des professionnels pour se saisir des enjeux de l'expérience spectateur

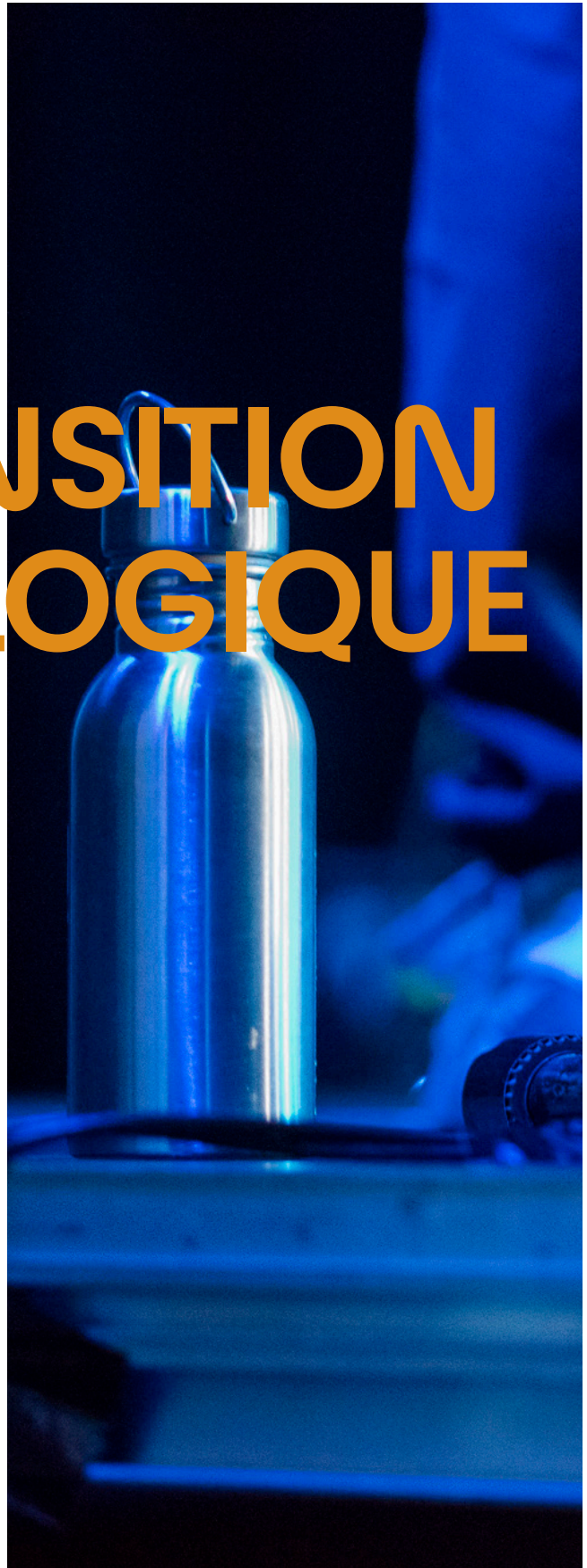
Les résultats de l'étude exploratoire publiée aujourd'hui doivent permettre aux professionnels du spectacle vivant musical et de variétés de se saisir de ces enjeux majeurs pour garantir une reprise durable du secteur. Dès 2022, le CNM lance un programme pluriannuel d'investissement doté de 30 M€ ainsi qu'une aide à la transition écologique qui participera de cette nouvelle relation avec le public.

L'objectif de cette démarche est simple et vertigineux à la fois : aider les professionnels à enrichir encore l'expérience de leur public, c'est-à-dire la rendre plus grande, plus belle, plus satisfaisante, plus fidélisante, de manière que les artistes puissent se produire devant des salles toujours plus pleines et enthousiastes.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Centre national de la musique (CNM) dévoile sa feuille de route dédiée à la transition écologique, publie sa page internet dédiée regroupant ressources et veille informative et lance un programme d'accompagnement financier dans le but d'accompagner au plus près les professionnels de la musique et des variétés.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En 2021 le Centre national de la musique (CNM) a mis en place six groupes de travail thématiques pour mener une réflexion autour de la transition écologique au sein de la filière musicale et des variétés et l'assortir de recommandations pour les années à venir.

Plus de 100 participants ont échangé sur les sujets :

- La gestion des tournées et des carrières artistiques
- La communication écoresponsable
- Les problématiques environnementales des événements festifs en plein air
- Les problématiques environnementales des lieux de diffusion
- Les problématiques environnementales de la production et distribution de musique enregistrée
- La facture instrumentale

La feuille de route issue des réflexions menées par les groupes de travail a été validée par le Conseil professionnel et le Conseil d'administration du CNM fin mars 2022. Elle peut dorénavant être pleinement mise en œuvre.

2022 : Favoriser le passage à l'action par le diagnostic, l'accompagnement sur les enjeux de la transition écologique et la montée en connaissance et compétence des professionnels de la filière

1/ Information, sensibilisation et formation

Afin de favoriser le passage à l'action des acteurs de la filière musicale et des variétés, le CNM développera des outils de connaissance et de montée en compétence via :

- La publication de ressources en ligne regroupant toutes les informations utiles aux professionnels : veille informative, rapports et études, formations existantes, ressources, aides financières existantes
- La création de modules de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique
- L'inscription de la transition écologique dans le programme de formation du CNM et le lancement de modules de formation dédiés.

2/ Etudes, diagnostics et accompagnement

Dans l'objectif de guider au mieux la stratégie des acteurs de la filière, le CNM coordonnera ou appuiera l'élaboration d'études spécifiques et la création d'outils de diagnostic de l'empreinte carbone et environnementale de la filière. Dans le même temps, une offre d'orientation, de conseil et de mise en relation des professionnels souhaitant opérer leur transition sera développée.

3/ Programme d'aide à la transition écologique

Pour parfaire l'accompagnement financier à la transition écologique des professionnels de la filière, le CNM se dote d'un nouveau programme d'aide à la transition écologique d'un montant de 3,5M€ pour soutenir des initiatives collectives porteuses, des projets pilotes et actions structurantes au sein de la filière. Ainsi, l'accompagnement financier à la transition écologique est accessible :

- Dans les programmes d'aides pérennes existants du CNM via des critères d'appréciation dédiés et l'éligibilité des dépenses de fonctionnement liées à cette transition
- Au sein du programme d'aide au développement économique des entreprises
- Au sein du plan de soutien à l'investissement des diffuseurs (lieux et festivals) qui sera déployé au second semestre 2022
- Au sein du nouveau programme d'aide aux initiatives pilotes et collectives à la transition écologique mis en œuvre au sein de la commission Structuration et développement professionnel.

4/ Création d'un comité de suivi

Un comité de suivi de cette feuille de route transition écologique sera mis en place dès le premier semestre 2022. Composé de professionnels représentatifs du secteur, son objectif sera d'aiguiller le CNM dans l'incrémentation de ses actions en matière de transition écologique tout en se faisant caisse de résonance des réflexions et initiatives externes.

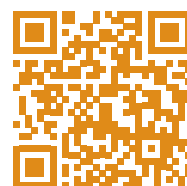
5/ Mise en ligne d'une page internet dédiée à la transition écologique

Afin de rendre compte des différentes initiatives, des ressources existantes et en construction, des programmes d'accompagnement financier et non financier dédiés, le mini-site dédié à la transition écologique est disponible dès aujourd'hui sur le portail du CNM*. Cette page spéciale a vocation à devenir une plateforme pour l'ensemble des acteurs de la filière : cnm.fr/transition-ecologique

* Dans une optique de travail collaboratif et de circulation de l'information optimale, si vous souhaitez faire parvenir des initiatives, ressources ou actualités complémentaires et non répertoriées, vous pouvez utiliser le formulaire de contact disponible sur le mini-site.

2023 : Incitation à l'action renforcée par l'élaboration de stratégies bas carbone et à faible impact environnemental

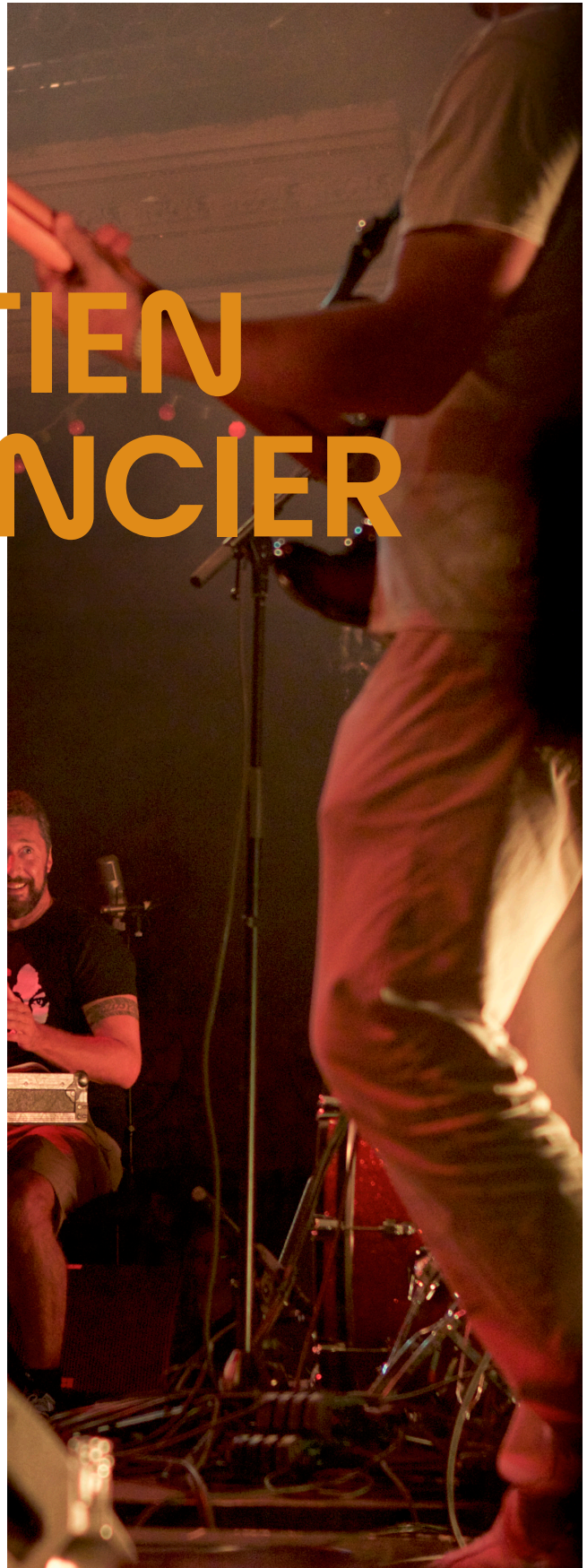
Le processus de concertation permanente et les études menées en 2021 et 2022 devront aboutir à la mise en place d'un plan par métier à partir de 2023. Ce plan métiers sera renforcé par le prolongement et l'adaptation du programme d'aide à la transition écologique aux besoins prioritaires des professionnels. Le volet écologique du mécanisme d'incitation financière pour les aides aux entreprises et aux projets sera également développé.





SOUTIEN FINANCIER

Les programmes d'aides du Centre national de la musique s'adressent à l'ensemble de la filière de la musique et des variétés. En 2022, le CNM consacre près de 100 millions d'euros à l'accompagnement d'une reprise durable du spectacle vivant, dont 75 millions d'euros à un fonds exceptionnel pour la sortie de crise.



Nouveau programme

FONDS D'ACCOMPAGNEMENT À LA REPRISE D'ACTIVITÉ DU SPECTACLE VIVANT

La crise sanitaire a entraîné l'arrêt total puis le ralentissement de l'activité des entreprises de spectacle depuis le 16 mars 2020. En dépit des mesures transversales massives mises en œuvre par l'État, nombre d'entreprises dont les revenus habituels sont majoritairement commerciaux, accusent aujourd'hui :

- des pertes d'exploitation de nature à menacer l'emploi et la pérennité de leur activité ;
- des pertes de chiffre d'affaires engendrant une impossibilité de dégager les marges nécessaires à la pérennité de leur activité, en leur permettant d'investir dans des projets émergents ou au long court, nécessitant d'importants investissements de départ.



Dans ce contexte, et en complément des mesures transversales de l'État, le CNM met en place un fonds exceptionnel d'accompagnement à la reprise d'activité du spectacle vivant musical et de variétés pour l'année 2022.

1. Volet Sauvegarde

Il vise à compenser une quote-part des pertes d'exploitation sur la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

2. Volet Relance

Il vise à soutenir la relance des investissements dans le domaine de la production de spectacles.

3. Volet Compensation

Il vise à prendre en charge une partie de la perte de chiffre d'affaires de vente de boissons et de confiseries pour les structures ayant réalisé des représentations entre le 1er janvier 2022 et le 16 février 2022 mais dont les recettes de l'activité bar / restauration liées aux représentations ont été impactées par les restrictions sanitaires.

75 millions d'euros afin de répondre à la baisse du chiffre d'affaires du secteur.

nouveau programme

AIDE À L'ACTIVITÉ DE DIFFUSION DES LIEUX

Ce programme favorise la diversité et le soutien à l'émergence. Il doit permettre aux lieux de spectacles de petite et moyenne capacité de programmer plus facilement des artistes en développement dont l'audience n'est pas consolidée ou des spectacles qui ne sont pas destinés à réunir un large public.

Son but est de soutenir, multiplier et enrichir les dates de diffusion, mais aussi de permettre l'accompagnement des équipes artistiques dans les meilleures conditions. Les temps forts de programmation et toute initiative destinée à élargir le public seront pris en compte.



Retrouvez tous les programmes d'aides dédiés aux lieux :

cnm.fr/aides/spectacle-vivant/lieux/

AIDE AUX FESTIVALS

L'Aide aux festivals de spectacles vise à aider les festivals évoluant dans un cadre professionnel, contribuant à l'intérêt général de la profession et présentant une certaine prise de risque artistique et économique.



AIDE À LA CRÉATION, À LA PRODUCTION ET À LA DIFFUSION DE SPECTACLE VIVANT

L'Aide à la création, à la production et à la diffusion de spectacle vivant vise à soutenir les projets artistiques de création de spectacles (résidences, préproductions, répétitions), préalables à une exploitation du spectacle, et les projets de production et de diffusion de spectacles de musique ou de variétés.



PROMOTEURS-DIFFUSEURS – SOUTIEN AU TRAVAIL DE DIFFUSION SUR UN TERRITOIRE

L'Aide promoteurs-diffuseurs – soutien au travail de diffusion sur un territoire vise à soutenir la prise de risque des diffuseurs dans des projets de promotion et de diffusion d'artistes émergents ou en développement, ainsi que pour la présentation de nouveaux talents ou de spectacles dans les catégories esthétiques les moins exposées. Il doit aussi permettre de favoriser la continuité de carrière des artistes et accompagner le retour sur scène.



Retrouvez tous les programmes d'aides dédiés au spectacle vivant :
<https://cnm.fr/aides/spectacle-vivant/>

LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

Créé le 1er janvier 2020, le Centre national de la musique (CNM) a pour mission de définir et mettre en oeuvre, en concertation avec les professionnels de la filière, les politiques publiques pour la musique et les variétés.

NOS MISSIONS :

Diversité

Soutenir l'ensemble du secteur professionnel, dans toutes ses pratiques et dans toutes ses composantes, et en garantir la diversité, dans le respect de l'égalité de dignité des répertoires et des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. Favoriser un égal accès des femmes et des hommes aux professions musicales.

Création

Soutenir l'écriture, la composition, l'interprétation, la production, l'édition, la promotion, la distribution et la diffusion de la musique et des variétés sous toutes leurs formes et auprès de tous les publics, aux niveaux national et territorial, en complémentarité des dispositifs directement déployés par le ministère de la Culture.

Connaissance

Gérer un observatoire de l'économie et des données de l'ensemble du secteur et, à ce titre, recueillir toutes les informations utiles, notamment commerciales et financières, et diffuser une information économique et statistique, dans le respect des législations relatives à la protection des données à caractère personnel et au secret des affaires.

Innovation

Assurer une veille des technologies et des usages et soutenir l'innovation en accompagnant le secteur dans ses transformations.

International

Favoriser le développement international du secteur de la musique et des variétés, en accompagnant et en soutenant l'exportation des productions françaises, le rayonnement des oeuvres et la mobilité des artistes.

Information

Assurer une fonction d'information pédagogique, d'orientation et d'expertise sur le secteur.

Formation

Assurer un service de formation professionnelle à destination des entrepreneurs ou des porteurs de projets du secteur ainsi qu'une fonction d'ingénierie en formation professionnelle s'appuyant sur une activité de prospective, d'innovation et de développement des compétences.

Environnement

Favoriser la contribution du secteur de la musique et des variétés à la politique de l'état en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Éducation artistique et culturelle

Participer au développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) dans son champ de compétences, en complément du rôle joué par l'État et les collectivités territoriales en la matière.

Territoires

Le CNM, établissement public national, soutient la musique auprès de tous les publics, aux niveaux national et territorial en métropole et outre-mer. Il associe les collectivités territoriales et leurs groupements à l'exercice de ses missions.